



Compte rendu de la 3ème Journée des Jeunes Chercheurs du LabEx HASTEC 16 avril 2015

Coordination :

Vérène CHALENDAR, Carole HOFSTETTER, Anne-Sophie ROBIN FABRE
avec l'aide de Sylvain PILON

Cette troisième édition de la journée des jeunes chercheurs du LabEx HASTEC s'est articulée autour de la notion de savoir. Elle s'est plus particulièrement intéressée aux modalités de sa production, de sa transmission et de son application dans les divers disciplines et champs chronologiques couverts par les travaux des membres du LabEx.

Au cours de cette journée, doctorants et post-doctorants ont présenté leurs travaux et échangé librement autour de cette thématique en présence de leurs correspondants scientifiques, ainsi que du directeur du LabEx M. Ph. Hoffmann. La journée a été divisée en deux grandes sessions :

- I. Transmettre les connaissances : cryptage et décryptage du savoir.
- II. Théoriser et mettre en pratique le savoir.

Cette journée a été à l'image de la composition du LabEx HASTEC, caractérisée par son interdisciplinarité et animée par des thématiques communes.

I - TRANSMETTRE LES CONNAISSANCES : CRYPTAGE ET DECRYPTAGE DU SAVOIR

L'accès à un savoir ancien renouvelé par la traduction

Flavia BUZZETTA

Post-doctorante Braudel - Hastec 2012 - Centre Jean Pépin

« La Cabale en langue française à la Renaissance : l'exemple de Jean Thénaud (1480-1542) »

L'exposé a pris en examen la transmission de la mystique juive médiévale dans l'Occident chrétien, et particulièrement à la Renaissance. La dynamique culturelle que j'ai examinée concerne les florissantes spéculations en langue vulgaire de la Cabale chrétienne, dont la paternité a été attribuée à Jean Pic de la Mirandole (1463-1494). L'adoption des langues vulgaires, et en particulier du français, vise à la divulgation, voire la popularisation, licite ou illicite, des mystères juifs parallèlement aux mystères païens à la Renaissance. Pour expliquer ce segment tout à fait instructif de l'évolution de la Cabale chrétienne dans la première moitié du XVI^e siècle en France, j'ai choisi de présenter l'œuvre de Jean Thénaud (1480-1542), humaniste et théologien français au service de François I^{er}. Dans *La sainte et très chrestienne cabale metrifïée* de 1519-1520 (Bibliothèque nationale de France, ms. Fr. 882) et dans le *Traicté de la Cabale* de 1521 (récemment publié en 2007), le franciscain fait la synthèse du néoplatonisme, du christianisme et de la Cabale, afin de rendre accessible au roi et à la cour de France les mystères hébraïques et les dogmes cabalistiques à travers la langue française.

**« Traduire le droit savant au Moyen Âge :
le *Livre de justice et de plet* et les traductions françaises du *Digeste* »**

Le *Livre de justice et de plet*, compilation anonyme rédigée autour de 1260 dans l'Orléanais en rassemblant des dispositions tirées du droit romain (*Corpus iuris civilis*), du droit canonique (*Decretales*) et du droit coutumier, nous livre l'un des premiers exemple d'intégration entre le savoir juridique écrit de tradition savante et les usages médiévaux. Cette œuvre, organisée en XX livres, est transmise par le ms. Paris BnF fr. 2844, dont seulement la moitié nous est connue à travers l'édition partielle publiée en 1850 par P.N. Rapetti.

Les travaux que nous menons sur la partie inédite nous permettent de mieux comprendre le travail du compilateur, qui a puisé à des traductions françaises disponibles à son époque, tout en les remaniant et en les intégrant à la coutume. Notre intervention a examiné quelques résultats concernant les livres puisés au *Digeste*, partie centrale du *Corpus iuris civilis*, qui recouvre un rôle majeur dans la composition du *Livre de justice*. Nous avons d'abord montré la distribution des extraits du *Digeste* dans l'ouvrage, en attirant l'attention sur la tripartition médiévale de la compilation latine, composée par le *Digeste vieux*, l'*Infortiat* et le *Digeste neuf*. Nous avons relevé que cette tripartition est apparente dans le plan du *Livre de justice*, du fait de la présence de titres rubriqués par lesquels le compilateur se réclame directement de l'*Infortiat* et du *Digeste neuf* (dont il est le seul témoin d'une traduction française médiévale).

Par le biais d'un échantillon d'exemples, nous avons réfléchi au statut de ces différentes traductions, en fournissant des éléments de caractérisations et en montrant l'attitude du compilateur à l'égard de ces multiples sources. Étant donné que ces trois parties ont connu une tradition indépendante (tant en latin qu'en français), elles conservent des spécificités qui ont eu des conséquences manifestes dans la composition du *Livre de justice*, à la fois pour l'organisation des paragraphes, pour la langue de la traduction et les solutions lexicales adoptées, et pour la qualité de la copie dans ses différentes parties.

Décrypter le savoir : pédagogie, commentaires - éclairer la connaissance par des outils textuels

Anne-Sophie ROBIN FABRE

Post-doctorante Hastec 2014 - CRH

« *Correctorium fratris Thomae* » de Guillaume de la Mare (OFM) : édition et étude d'un chaînon manquant »

Le propos de mon intervention était d'exposer les problématiques liées au *Correctorium fratris Thomae* de Guillaume de la Mare (OFM), sur lequel je travaille.

Ce texte est un relevé d'une centaine de thèses extraites des œuvres de Thomas d'Aquin jugées fautives. Il aurait été rédigé par un franciscain d'Oxford, Guillaume de la Mare entre 1277 et 1279. Ce texte connaît une grande fortune puisque le chapitre général franciscain de Strasbourg de 1282 en fait un document officiel de formation des frères franciscains car il impose que les œuvres de Thomas d'Aquin soient, à partir de cette date, données aux franciscains uniquement accompagnées des remarques de Guillaume de la Mare. Une seconde version de ce texte amplifiée est rédigée vers 1282 (elle est contenue dans différents manuscrits actuellement conservés à la bibliothèque Vaticane).

Les conditions exactes d'élaboration de ce texte ne sont pas connues : s'agit-il d'une commande ? D'une entreprise individuelle ? Toujours est-il qu'il est réalisé dans un contexte intellectuel bouleversé, puisqu'il fait suite à différentes entreprises de remise en doute, voire de condamnation, de l'œuvre de Thomas d'Aquin après la mort de celui-ci en 1274 : condamnation d'E. Tempier en 1277, condamnation de R. Kilwardby quelques jours plus tard, réalisation d'un procès non abouti de Thomas d'Aquin, à l'image de celui de Gilles de Rome, toujours la même année.

De même, l'influence réelle de ce texte est à mesurer : il est certes un document officiel de formation chez les Franciscains, mais se retrouve-t-il utilisé par ses auteurs ? A-t-il un impact sur l'élaboration de leurs doctrines philosophiques ? Des traces de ce texte chez Roger Marston ou Pierre de Jean Olivi ont été notées : il faudra approfondir l'enquête.

Enfin, la grande diffusion de ce texte (15 manuscrits), ainsi que les répliques qui lui sont faites chez les dominicains, sont connues. Mais toute une part de cette

transmission a aussi lieu à travers des listes des articles du Correctoire et des copies d'extraits sous des titres nouveaux (*Articuli in quibus dissentiunt minores et Thomas de Aquino, Articuli condempnati in dictis Thome, etc.*) qu'il convient d'étudier.

CHALENDAR Vèrène

Doctorante LabEx Hastec 2013 – POCLAC

**« L'usage des animaux dans la médecine assyro-babylonienne :
une pratique des noms de code ? »**

L'usage des animaux est largement attesté dans la médecine assyro-babylonienne. En 1995, F. Köcher, un assyriologue allemand, énonce une hypothèse postulant que certaines substances citées dans les prescriptions médicales, et plus particulièrement les ingrédients issus des animaux, pourraient en réalité être un cryptage visant à cacher l'utilisation de plantes. Cette théorie des « noms de code » prend sa source dans l'examen d'une liste lexicale : la liste *uru.an.na = maštakal*. Ce document a fait l'objet de plusieurs interprétations, encore aujourd'hui débattues. Cette liste énumère-t-elle des appellations secrètes, ou au contraire des désignations populaires, comme le propose Kinnier-Wilson ? Quelle interprétation retenir, et quels sont nos outils face à ces théories ?

L'existence d'éventuels « noms de code » soulève des interrogations relatives à l'accessibilité et à la transmission du savoir – elle oscille entre deux notions opposées : celle d'un savoir ésotérique et celle d'un savoir populaire. Ainsi, certaines des informations contenues dans les tablettes médicales cunéiformes sont-elles cryptées ? Si oui, pourquoi ? À qui étaient destinés ces textes « scientifiques » et ces « manuels aidant au décryptage » ? L'exposé s'est attaché à examiner les différentes interprétations attribuées à cette liste lexicale et à en présenter les enjeux majeurs dans le champ de la médecine mésopotamienne, et plus largement dans la compréhension de la transmission des textes « scientifiques ».

**« Les prolégomènes à la philosophie d’Ammonius :
quelques réflexions sur l’utilité pédagogique et doctrinale des citations. »**

Ammonius, fils d’Hermias, commentateur néoplatonicien du V-VI^{ème} siècle de notre ère et enseignant à Alexandrie, est connu pour être l’auteur d’une introduction générale à la philosophie destinée à être lue au commencement des études philosophiques. En effet, l’école néoplatonicienne avait élaboré un programme d’enseignement philosophique comprenant les écrits d’Aristote (logiques, éthiques, physiques et métaphysiques) et les dialogues de Platon (une sélection de 12 dialogues), structuré par un ensemble de trois grandes introductions : l’introduction générale à la philosophie, l’introduction à Aristote et l’introduction à Platon. Dans la toute première introduction, celle par laquelle les étudiants s’initiaient à la philosophie pour la première fois, se trouvent exposées les définitions et les divisions de la philosophie, illustrées par de nombreuses citations d’auteurs classiques de l’Antiquité (Euclide, Denys le Thrace, Denys d’Halicarnasse, Homère etc.). Or, ces citations ont pour fonction d’adapter le discours pédagogique de l’enseignant au niveau intellectuel et culturel de son auditoire. En effet, elles permettent à la fois la révision des acquis littéraires et scientifiques des étudiants, et l’anticipation de l’enseignement des doctrines philosophiques à venir. Il s’agit d’une véritable technique d’enseignement mise en place par Ammonius et les professeurs néoplatoniciens, dont la pertinence ne s’éclaire que dans le contexte très concret de l’enseignement des arts libéraux dans l’Antiquité tardive.

**« Les commentaires bibliques d’Etienne Langton :
théologie et exégèse »**

Lectio et disputatio furent les deux moments fondamentaux de l’enseignement à l’époque où les structures de l’Université de Paris prenaient forme. L’objectif de ma recherche consiste dans une étude comparative de ces deux activités à travers les

Questions théologiques d'Étienne Langton et de son *Commentaire à l'Épître de Saint Paul apôtre aux Romains*. Langton (1150-1228) fut un théologien de premier plan et contribua à l'innovation des formules didactiques pratiquées dans le milieu parisien. Sa riche œuvre exégétique, intimement liée aux travaux spéculatifs, notamment à ses *Quaestiones theologiae*, n'a pas encore été suffisamment étudiée ni éditée. Pourtant, à cause de la complexité des Commentaires bibliques, pour comparer les questions théologiques proprement dites et les travaux exégétiques il faut d'abord établir le texte du Commentaire, et ensuite trouver les lieux parallèles entre les deux œuvres.

J'ai choisi d'éditer des portions du Commentaire de Langton aux Romains à cause de leur convergence thématique avec les *Quaestiones theologiae* déjà éditées et de leur intérêt doctrinal. Parmi les *Quaestiones*, le thème de la prédestination occupe une place particulièrement importante : cinq discussions d'une forte cohérence thématique, où l'autorité de saint Paul joue un rôle essentiel, se concentrent sur la nature et les conséquences de la prédestination et de la damnation. Elles touchent les problèmes les plus éminents pour Langton, tels que la question de savoir si Dieu est responsable de l'existence du péché ; le problème de la liberté et de la responsabilité humaine, l'immutabilité et l'omniscience de Dieu et, finalement, notre capacité à connaître la volonté de Dieu. Le groupe des questions sur la prédestination s'inscrit dans un cadre thématique plus général, au centre duquel se trouve le problème augustinien de la grâce et de la volonté. Il s'agit donc d'un nœud problématique particulièrement important, qui suscitait un intérêt particulier parmi les auditeurs de Langton.

L'examen comparatif du *Commentaire* et des *Quaestiones* permettra, d'une part, de comprendre mieux les mécanismes de la diffusion des textes scolastiques à l'aube de l'enseignement universitaire à Paris et, d'autre part, d'établir la vraie nature des relations entre la *lectio* et *disputatio*.

II - THEORISER ET METTRE EN PRATIQUE LE SAVOIR

Le passage d'une somme de connaissances à une « science »

Sarah BILLAUT

Doctorante Hastec 2013 - CAK

« La science naturaliste catholique, mouvement d'idées organisé ?

Retour sur l'origine de ce concept. »

Mon objectif pour la journée des jeunes chercheurs du labEx HASTEC était de revenir sur la science naturaliste catholique en tant que courant de pensée. Pour cela j'ai tenté de définir ce concept en tant qu'objet de recherche historique, mais aussi de le situer dans le temps et d'en saisir les prémisses.

Le point de départ de ma recherche doctorale est le constat qu'au XIX^e siècle, certains clercs catholiques ont pris conscience du recul du message religieux dans l'imaginaire collectif au profit des théories scientifiques. Afin de lutter contre cela et afin de se réapproprier le discours de vérité, ces mêmes clercs ont entrepris de produire des écrits savants qui avaient pour but de concilier, de manière apologétique, les sciences (au sens large : à la fois sciences humaines et naturelles) et la religion. Cette dynamique de vouloir défendre la foi et le dogme en utilisant les méthodes et la rhétorique scientifique a pris le nom général de « science catholique ». Pour ma part j'ai focalisé mon travail sur l'analyse d'une branche de ce mouvement de pensée : celle qui est axée sur la relation entre les sciences naturelles et la religion.

Afin de cerner ce concept de science naturaliste catholique, il m'est apparu nécessaire tout d'abord de revenir à ses origines mêmes et d'en proposer une définition pertinente. Ce concept posé, je me suis interrogée sur les figures initiatrices qui ont encouragé la recherche et la production naturaliste par des clercs, et j'en ai proposé deux figures en exemple : Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis, et Augustin Bonnetty, directeur de la revue des *Annales de philosophie chrétienne*. Pour autant, ce courant ne se situait pas seulement dans le champ strictement clérical, et des hommes de sciences, eux aussi, ont tenté de concilier science et religion dans le cadre de leurs travaux, et ce tout au long du siècle. Il y a donc eu dialogue entre la sphère ecclésiastique et la sphère naturaliste dans le but de mettre en évidence les harmonies de la nature initiées par une puissance divine. Afin d'illustrer ce dialogue, j'ai donc

proposé dans la dernière partie de mon intervention un cas concret au travers d'Henri de Blainville, professeur d'anatomie comparée au Muséum.

Les fondements de la science naturaliste catholique ayant été posés, il me sera possible pour la suite de mettre en évidence une évolution de ce courant de pensée tout au long du siècle, et d'en saisir les principaux temps forts.

Brice GERARD

Post-doctorant Hastec 2014 - CAK

**« Histoire de l'ethnomusicologie et histoire de l'enregistrement sonore.
Musique et construction de l'objet scientifique. »**

L'écoute d'un enregistrement musical donne spontanément l'illusion d'une transparence entre la réalité et son enregistrement. Cette illusion semble éloignée du contexte scientifique dont l'une des caractéristiques centrales est la construction systématique de l'objet scientifique.

La tension constitutive de la réalisation et de l'utilisation d'un enregistrement sonore en contexte scientifique est particulièrement vive dans le domaine de l'ethnomusicologie, un domaine de savoir historiquement structuré dans l'optique principale de faire connaître et d'analyser des musiques de tradition orale, pour lesquelles l'écriture n'existe pas.

Il convient donc de présenter dans un premier temps l'institutionnalisation de l'ethnomusicologie en France : André Schaeffner fonde en 1929, au Musée d'ethnographie du Trocadéro (futur Musée de l'Homme), le premier département consacré à ce domaine de savoir. Cette structuration s'est traduite par le développement rapide, parallèlement à celui des collections d'instruments de musique, d'un fonds important d'archives sonores.

Il s'agit ensuite de présenter précisément et de faire entendre deux exemples d'enregistrements en montrant leur statut d'objet scientifique – ou considéré comme tel. D'une part, Schaeffner a enregistré vingt-cinq cylindres de cire pendant la mission Dakar-Djibouti (1931-1933), c'est-à-dire environ une heure et trente minutes de musique. D'autre part, Gilbert Rouget, son assistant depuis 1942, a publié en 1954 un disque dont l'une des plages était destinée à présenter, en dix minutes, le déroulement d'une cérémonie africaine de deux heures.

L'analyse de ces enregistrements et des textes s'y rapportant permet de montrer que les enregistrements collectés dans le cadre de terrains ethnomusicologiques ou réalisés à partir de ces collectes ont toujours été des *constructions*.

Savoirs théoriques et savoirs techniques : application et confrontation

Cyril LACHEZE

Doctorant Hastec 2014 - IHMC

« La production du tuilier (XVI^e-XIX^e) : entre savoir-faire et technique écrite. »

La thèse présentée vise à comprendre des mécanismes de mise par écrit et de normalisation d'un savoir-faire à l'origine manuel et transmis par oral. La terre cuite architecturale a été choisie pour une telle étude à cause de l'abondance des sources à disposition pour cet artisanat. Les dates chronologiques retenues (XVI^e-XIX^e siècles) sont volontairement larges, de même que le cadre géographique (la France entière) afin de pouvoir prendre en compte les variations dans le temps et l'espace des phénomènes étudiés.

Un certain nombre de concepts théoriques propres à l'histoire des techniques, développés dans le cadre de l'Equipe d'Histoire des Techniques de l'IHMC, sont mobilisés pour une telle étude. Tout d'abord, les régimes de la pensée opératoire (pratique, technique et technologie) correspondent à différentes conceptualisations de la technique. Afin de comprendre le passage d'un régime à l'autre, nous nous basons en premier lieu sur les chaînes opératoires, un concept courant qui doit être affiné : il doit être envisagé à plusieurs niveaux, pluriel et situé, dans l'espace, le temps et la culture technique. Enfin, le complexe technique (ensemble des éléments entrant en jeu dans la production : matières premières, outils, énergie, savoir-faire et transport) et les filières et lignées techniques (suites de logiques ou de procédés techniques découlant les uns des autres) donnent des logiques d'analyses intéressantes.

Les sources, outre une trentaine de traités, présentent la particularité de constituer un corpus ouvert. On relève en particulier les dossiers d'établissements classés (qui ne concernent que le XIX^e siècle), les « versements exceptionnels » des

Archives départementales (livres de compte, papiers de famille, dossiers de notaires, etc.), par définition très hétérogènes, ainsi que divers actes officiels, minutes de notaires, décisions de justice, dossiers de travaux publics ou encore iconographies. Il existe également des sources cartographiques, ainsi que les sources matérielles, sous forme de rapports de fouilles archéologiques, ou de vestiges encore existants. Le corpus se révèle donc considérable mais très hétérogène, rendant les analyses systématiques difficiles. Ces sources se révèlent cependant généralement en adéquation et complémentaires.

Les premières observations laissent effectivement transparaître l'existence de cultures techniques diverses à plusieurs niveaux. La carte de Cassini, avec son absence de tuileries dans le Nord et en Picardie, laisse apparaître la culture technique des tuileries « à la flamande » éphémères dans ces régions. D'autre part, les deux formats de tuiles omniprésents à l'époque moderne (grand et petit moules) varient en réalité selon le lieu considéré, jusqu'à devenir difficiles à distinguer. Enfin, les premières machines apparues dans les tuileries sont les presses à estamper, mécanisant un élément a priori secondaire de la production, reflet probable de son importance aux yeux des artisans. Bien que cette recherche en soit à un stade d'identification des sources, elle semble donc particulièrement prometteuse, dans un domaine encore peu étudié de manière concrète actuellement.

Lucia ROSSI

Post-Doctorante Hastec 2014 - ANHIMA

**« Pratiques du contrôle douanier et maîtrise du territoire
dans l'Égypte romaine »**

Les sources documentaires de l'Égypte, enrichies des apports des textes épigraphiques et littéraires, illustrent la variété des dispositifs publics de contrôle sur les mouvements d'hommes et de marchandises dans le territoire égyptien. Elles révèlent également la complexité des relations entretenues par les formes de contrôle d'époque romaine avec celles d'époque lagide, tant sur le plan fiscal que territorial, notamment dans les contextes de l'*erêmophylakia*, de la *potamophylakia* ainsi que des *limenoi* de Memphis et Syène.

Le vocabulaire de l'*erêmphylakia* (litt. « garde du désert »), documenté dès le III^e s. av. n.è., subit des transformations significatives à l'époque romaine, notamment dans le domaine fiscal. S'inscrivant principalement dans le contexte du contrôle policier des voies caravanières des nomes Arsinoïte et Oxyrhynchite, à l'époque romaine les fonctions des gardes du désert furent élargies aux contrôles douaniers dans le nome Arsinoïte. Dépourvu de toute autorité dans la production documentaire des douanes, ce corps de garde occupe une place marginale dans la documentation, au fur et à mesure que le langage fiscal se définit et que s'organise la hiérarchie douanière de l'*erêmphylakia* et son encadrement public. Ainsi, les « gardes du désert » ne peuvent pas être identifiés à des personnels douaniers, que peut-être ils intégrèrent de manière irrégulière et à une époque assez avancée de l'organisation des douanes du nome Arsinoïte.

Toute autre était en revanche l'organisation du contrôle fiscal et policier pratiqué sur les voies d'eau navigables de l'Égypte, nommé dans les papyrus *potamophylakia* (litt. « garde du fleuve »). Attesté dès le II^e s. av. n.è., le vocabulaire de la garde du fleuve s'enrichit sous la domination romaine, notamment en raison de l'institution d'une fiscalité directe finançant ce corps de garde et les navires qui en assuraient l'exercice. Tant le recrutement des « gardes du fleuve » que la collecte de la taxe de répartition de la *potamophylakia*, relevaient des pouvoirs publics, tandis que les contrôles douaniers dans les mêmes localités étaient à la charge d'acteurs privés. De cela découlent aussi les contaminations entre les champs sémantiques des postes de garde (*phylakê*) et de douane (*pulai, limenoi*), qu'illustrent les papyrus et les œuvres des géographes anciens, notamment dans les contextes portuaires de Memphis et Syène.

Du fait de leurs emplacements clefs sur le parcours égyptien du Nil, les localités de Memphis et Syène occupaient un rôle majeur dans le dispositif douanier de l'Égypte, tant dans les transports terrestres que fluviaux ; et ce en dépit d'un vocabulaire fiscal construit autour du mot *limên, -enos*, désignant un « port ». En ce sens, les dossiers de Memphis et Syène constituent un *unicum* dans le panorama portuaire égyptien et invitent à s'interroger sur les raisons historiques de l'emploi de ces mots, étrangers au vocabulaire des ports d'époque préromaine. Aussi, le rôle de ces postes douaniers mérite d'être étudié à l'échelle régionale et provinciale, en suivant une approche comparative avec d'autres postes de douanes, tels Schedia et Coptos.